



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

**PARTICIPATION 2026 AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ' ACCUEIL PAYSAN
HAUTS-DE-FRANCE '**

(N°2026-227)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-89 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « #DESTINATION 62 - Pour un tourisme qui nous ressemble » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa

réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'association « Accueil Paysan Hauts-de-France », une participation financière de 7 000,00 € au titre de l'année 2026, pour la réalisation du programme d'actions en annexe et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention annuelle fixant les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2026, attribuée à l'association « Accueil Paysan Hauts-de-France », dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques - Attractivité touristique	29 000,00	7 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pôle aménagement et développement territorial

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement

..... CONVENTION

Objet : participation 2026 aux actions de l'association « Accueil Paysan Hauts-de-France »

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 29 juin 2026,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « Accueil Paysan Hauts-de-France » dont le siège est situé 1 rue du moulin 59190 Hazebrouck, représentée par madame **Pauline Pecquet**, co-Présidente de l'association « tourisme responsable et solidaire ».

ci-après désignée par « Accueil Paysan Hauts-de-France »,

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-4 ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;

Vu la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire le 17 janvier 2013 ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-6 ;

Vu le pacte des solidarités territoriales adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 26 septembre 2022 ;

Vu le pacte des réussites citoyennes adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 21 novembre 2022 ;

Vu le pacte des solidarités humaines adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 25 mars 2024, portant vote de la stratégie tourisme #Destination62 ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 30 mars 2026, portant vote du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental, en date du 29 juin 2026 portant attribution de la participation départementale à « Accueil Paysan Hauts-de-France » d'un montant total de 7 000 € pour l'année 2026, et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;

Vu les crédits budgétaires départementaux inscrits au sous-programme C01-633C01 ;

Vu le plan d'actions 2026 présenté par « Accueil Paysan Hauts-de-France » ;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : OBJET

La présente convention définit le cadre général et les modalités essentielles du soutien apporté par le Département à « Accueil Paysan Hauts-de-France » pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2026, d'actions en faveur du développement d'un tourisme accessible à tous.

Article 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 : les engagements de « Accueil Paysan Hauts-de-France »

Le programme d'action 2026 porté par le bénéficiaire s'articule autour de trois axes majeurs :

- agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité ;
- promouvoir le réseau Accueil Paysan ;
- poursuivre le développement des actions du réseau en faveur du tourisme.

Accueil Paysan Hauts-de-France s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle du programme et à communiquer tout changement intervenu dans leurs statuts ou dans les membres de leur conseil d'administration, et ce, dans des délais raisonnables.

2.2 : les engagements du Département

Pour la mise en œuvre des objectifs décrits à l'article 2.1, le Département attribue une participation en fonctionnement à Accueil Paysan Hauts-de-France, qui s'élève à 7 000 €, dans le cadre du plan d'actions 2026.

Article 3 : DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature par les deux parties.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, adressée par lettre recommandée six mois avant la date de l'échéance annuelle.

En cas de non-respect des engagements souscrits par les cocontractants, elle pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

Le versement de la participation départementale interviendra, en un seul versement, dès signature de la convention. Le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières du Département. S'il s'avère que l'association « Accueil Paysan Hauts-de-France » n'a pas respecté le programme d'actions repris à l'article 2.1, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé à l'association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale.

La participation départementale est :

- imputée au chapitre 936, sous-chapitre 936-33, imputation comptable 6568, du budget départemental, au sous-programme : C01-633C01 : « partenariats stratégiques – attractivité touristique » : 7 000 €.
- versée par monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais sur le compte n° [REDACTED]

Article 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante :

<https://www.pasdecalais.fr/contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse) ;
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département ;
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Article 6 : ASSURANCES

Accueil Paysan Hauts-de-France exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Le bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée.

Article 7 : LITIGE – VOIE DE RECOURS

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties pourront convenir d'un accord amiable. À défaut de règlement du litige, pourra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Le présent document comporte 3 pages et est établi en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Arras, le
en deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour Accueil Paysan Hauts-de-France

La co-Présidente

Pauline PECQUET

ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

Bilan d'activité 2025 | Pas-de-Calais

*Jeu*di 12 mars 2026



Accueil Paysan 2025 | Hauts de France



52 structures Accueil Paysan Hauts de France



22 gîtes



3 chambres d'hôtes



6 campings



3 tables paysannes



20 lieux d'accueil pédagogique



3 lieux d'accueil social



20 produits paysans



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE
Pas de Calais - Bilan 2025 / Perspectives 2026



Accueil Paysan 2025 | Pas-de-Calais



19 structures Accueil Paysan dans le Pas-de-Calais



11 gîtes dont 3 gîtes de groupe (98 pers.)



3 chambres d'hôtes (16 pers.)



3 campings



3 tables paysannes



7 lieux d'accueil pédagogique



1 lieu d'accueil social



11 produits paysans



_____ 2025 _____

**Agir pour un agritourisme
responsable et solidaire de
proximité**



1- Sensibiliser et augmenter la compétence des adhérents au développement d'une offre touristique durable en lien avec Pas-de-Calais Tourisme

Bilan 2025

- Distribution de livres et kits sur la biodiversité lors de l'AG, lors des formations et visites de labellisation
- Des informations relayées à nos adhérents afin qu'ils puissent s'inscrire dans cette démarche

Ex : journée technique biodiversité et hébergements touristiques le 02/04 par la LPO - relayé le 17/03/25

Perspectives 2026

- Poursuite et renforcement de ces actions
- Des informations relayées à nos adhérents
Ex : Formations en ligne gratuites proposées par Pas-de-Calais Tourisme : « *Pour un développement touristique durable* »
→ url.me/HXMGt8
- Diagnostics biodiversité chez un ou plusieurs adhérents
- Mise à disposition de nos adhérents d'une fiche outil « Accueillir les pollinisateurs au fil des saisons » et distribution de sachets de graines (essences locales)
- Formation « Terre crue – Terre cuite : savoir-faire artisanaux pour des aménagements écologiques » le 26/02 à Ruisseauville



2- Sensibiliser les adhérents sur des thématiques bien spécifiques

Bilan 2025

- Veille réglementaire et stratégique
- Diffusion régulière aux adhérents d'informations réglementaires concernant leurs activités d'accueil (fiches réglementaires FNAP, atelier en visio)

Ex : Aides régionales Appel à projet Accueil, règles de cohabitation animaux et rôle de la DDPP, Fond territorial d'accessibilité

Travail de synthèse de la FNAP sur la taxe d'habitation pour les hébergements touristiques relayé dans la newsletter

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Mise en place d'espaces de sensibilisation des adhérents (visio ou réunion)

Thèmes envisagés : ARCADE (prévention et aides aux agriculteurs), Région/ADEME (dispositif de financement de panneaux solaires)



3- Développer et renforcer les contacts avec les partenaires favorisant un tourisme durable, pour tous et de proximité

Bilan 2025

- Participation aux réunions organisées par l'UNAT (CA et AG)
- Membre du CA de Pas-de-Calais Tourisme
- Déclinaison du partenariat avec SOS Villages d'enfants au niveau régional : réunion de prise de contact avec SOS Villages, réunion d'informations aux adhérents concernant ce partenariat

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Poursuite du travail d'interconnaissance avec SOS Villages d'enfants en région



4 – Travailler en synergie avec Pas-de-Calais Tourisme et le Département afin de développer un tourisme expérientiel

Bilan 2025

- Diffusion des informations concernant le dispositif Grandir Ensemble à nos adhérents
- Poursuite du travail de repérage d'un circuit vélo reliant plusieurs de nos structures (Randos Paysannes®) dans le Boulonnais en partenariat avec Pas-de-Calais Tourisme, le PNR et les OT, et écriture des textes pour le livret et partage de visuels
- Recensement, valorisation et développement de l'offre expérientielle existante au sein du réseau Accueil Paysan

Ex : Reportage photo chez La Halte d'Autrefois et valorisation presse par Pas-de-Calais Tourisme (traite des chèvres, fabrication de petits pains au lait de chèvre...)

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Finalisation d'un circuit vélo reliant plusieurs de nos structures (Randos Paysannes®) dans le Boulonnais en partenariat avec Pas-de-Calais Tourisme



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE
Pas de Calais - Bilan 2025 / Perspectives 2026

_____ 2025

Faire connaître le réseau Accueil Paysan



1- Mettre à jour les outils de communication et les diffuser au plus grand nombre

Bilan 2025

- Diffusion du dépliant régional 2024/2025 et du dépliant national
- Création, mise à jour et diffusion d'un livret de communication sur les animations pédagogiques au format numérique
- Achat de matériel de communication à destination du réseau régional : 20 flammes, une bâche, 37 panneaux Accueil Paysan, des affiches

Perspectives 2026

- Mise à jour, impression et diffusion de la plaquette du réseau régional
- Réflexion et travail sur la création d'un dossier de presse



2- Travailler en collaboration avec le Département, avec Pas-de-Calais Tourisme, les offices de tourisme pour assurer une mise en avant des actions et événements portés par l'association auprès du grand public

Bilan 2025

- Bonnes relations avec les offices de tourisme
- Participation aux différentes manifestations mises en place sur nos territoires

Ex : journée champêtre de La Halte d'Autrefois à Hesmond le 08/06 (80 pers), portes ouvertes de la Ferme d'Hilbert, Jardins en Scène, ainsi qu'à des marchés et événements locaux

- Diffusion de nos dépliants auprès des OT et dans le cadre des échanges de documentation

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Présence à la bourse d'échange de documentation de Pas-de-Calais Tourisme du 09/04
- Renforcer notre communication à destination des OT

| Comment présenter Accueil Paysan aux agents du département du Pas-de-Calais ?
| Quels outils de communication au département pouvant nous aider à relayer des infos / actus ?



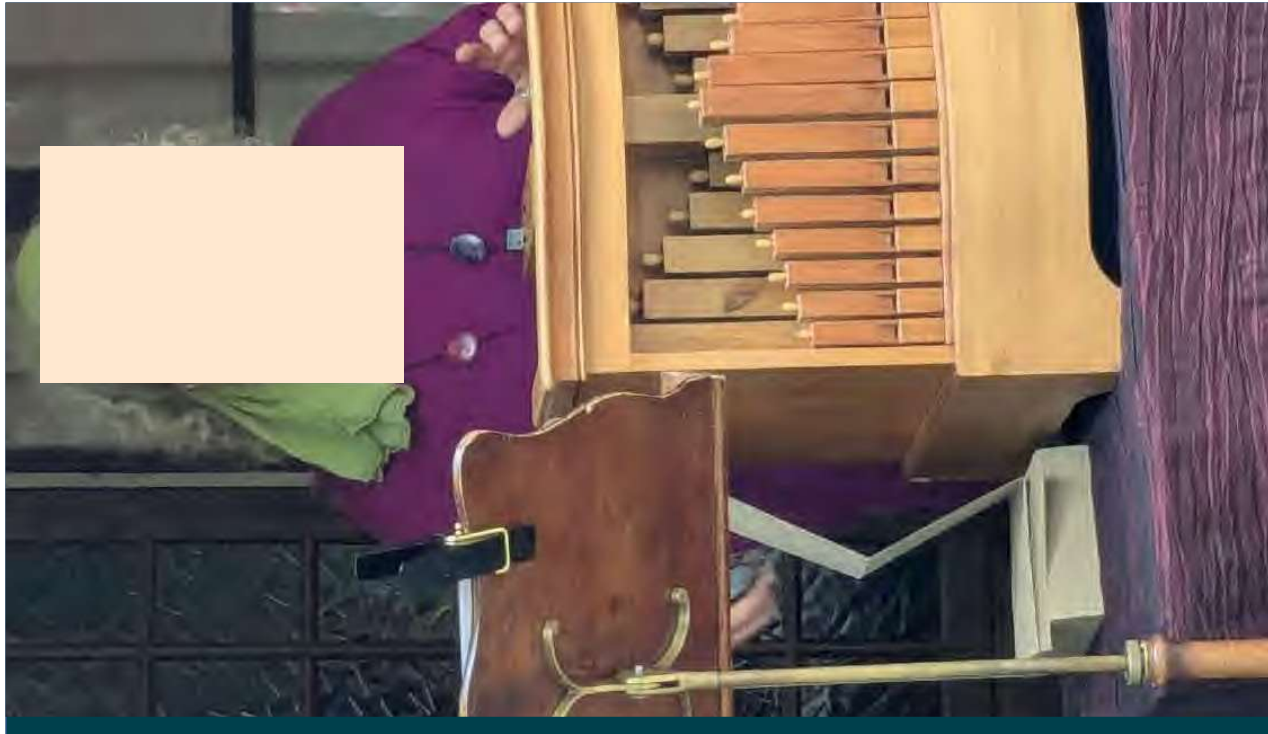
3- Poursuivre le travail de communication externe afin de faire connaître le réseau Accueil Paysan

Bilan 2025

- Accueil de Jardins en Scène dans 4 structures **dont 2 du Pas-de-Calais**

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Accueil d'une résidence d'artistes à l'été 2026 en partenariat avec la DRAC et l'UNAT



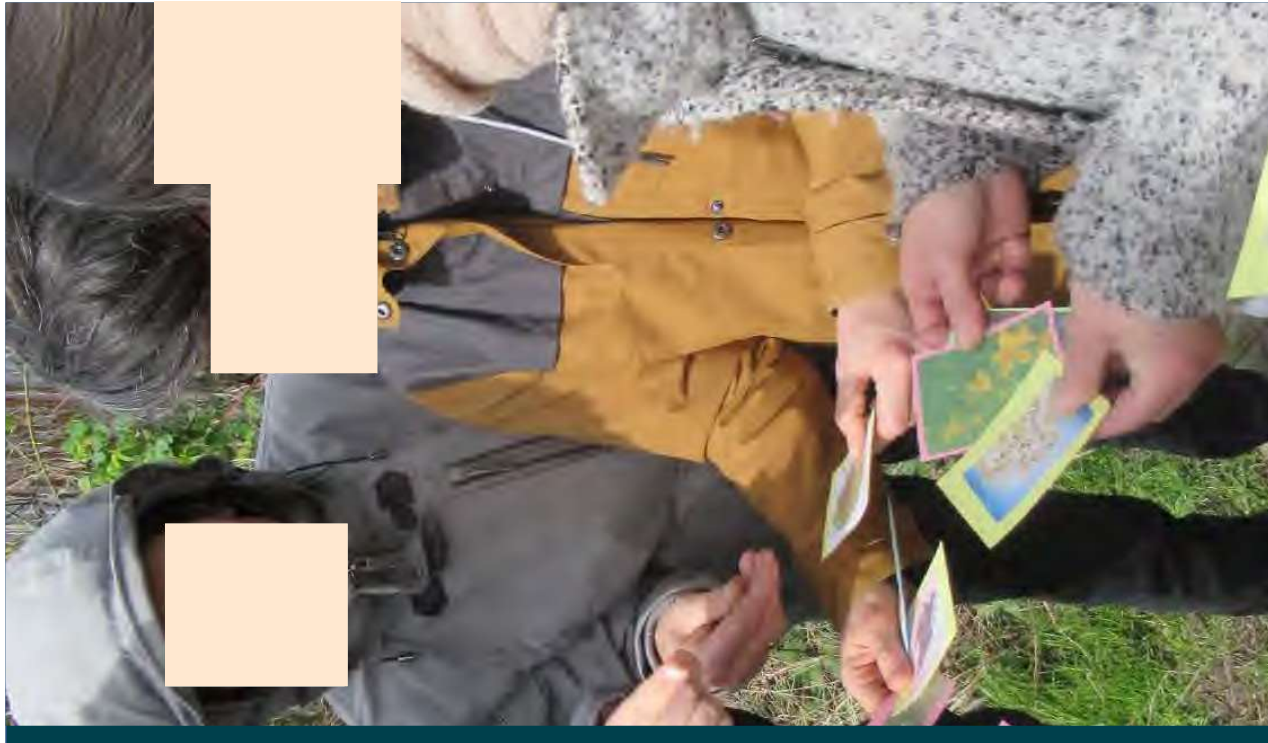
4- Consolider et développer la visibilité de l'association auprès des nouveaux porteurs de projet

Bilan 2025

- Formations à présent mises en ligne sur le site « de l'envie au projet » avec les acteurs du réseau InPact
- Participation à 4 réunions d'InPact et travail sur la mise à jour du flyer de présentation du réseau
- Participation à une réunion du PID et mise en ligne d'actualités sur l'agenda du PID régional
- Organisation de 3 réunions de "premier accueil" en visio pour 16 participants dont 2 du Pas-de-Calais
- Intervention auprès d'adultes en formation BPREA à Saint-Omer le 23/04

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Participation à l'événement Terres en Fête 2026 à Tilloy les Mofflaines sur un stand commun des partenaires du PID (1er week-end de juin)



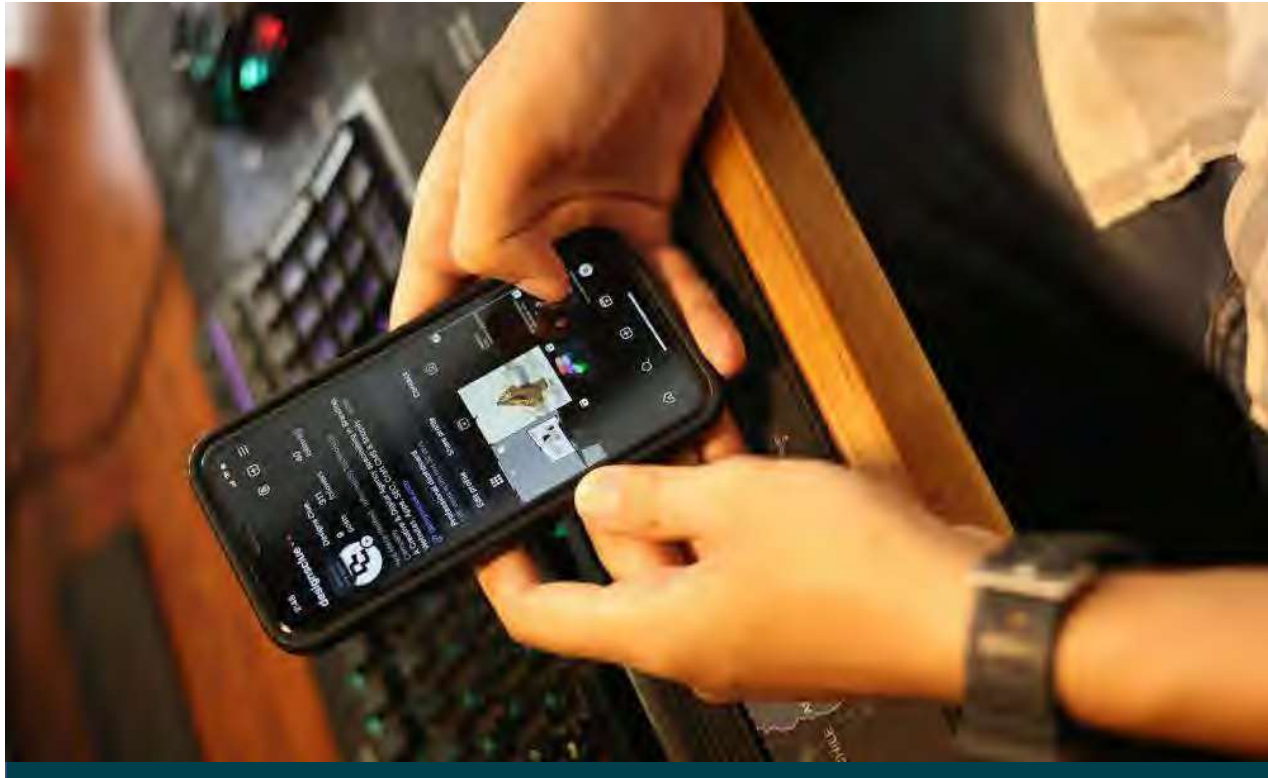
5- Assurer une communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents

Bilan 2025

- Mise en place d'une lettre d'information hebdomadaire : 28 newsletters envoyées et 63 articles thématiques créés
- Diffusion ou rediffusion d'informations par e-mail
- Animation de la page Facebook avec 34 publications et 657 followers (+130 followers)
- Création d'une page Instagram

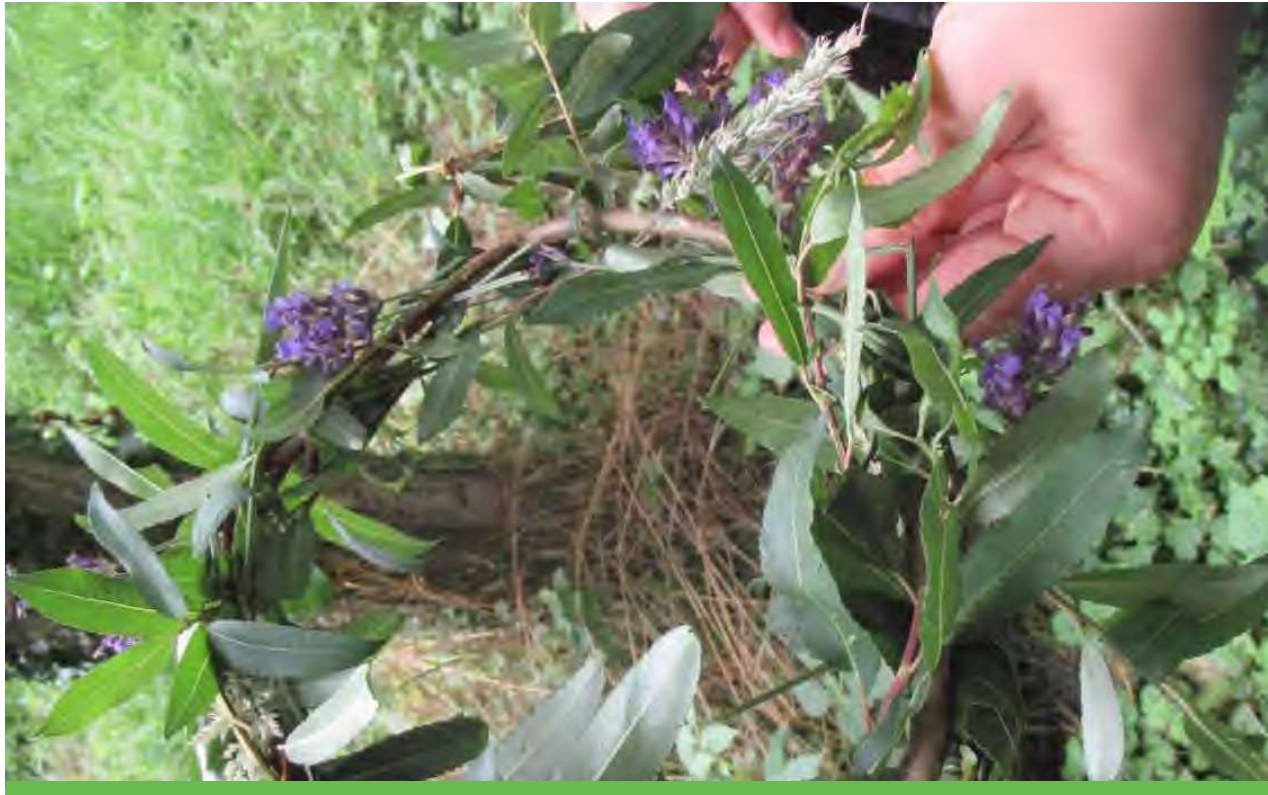
Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Mise en place d'un groupe WhatsApp permettant une communication transversale entre les adhérents de l'association



_____ 2025 _____

Poursuite du développement des actions du réseau



1- Accompagner les porteurs de projet (suivi, labellisation, programme de formation et animation de groupes thématiques)

Bilan 2025

- 2 nouvelles structures labellisées : La Terre aimée (produits paysans) et Le Clos d'Hydrequent (gîte)
- 1 visite de suivi qualité réalisée
- 3 formations proposées par notre association, et plusieurs par la FNAP pour aider les adhérents à bien communiquer sur leur page Intranet
- 10/03 - Quiéry-la-Motte, "labellisateurs" (5 participants)
- 29/09 - Ruisseauville, Mettre en place des animations autour du jardin (7 participants)
- 08/12 - Ruisseauville, PSC1 (10 participants)
- 1 groupe de travail pour créer le livret des animations pédagogiques

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions :
 - o déjà 2 nouveaux gîtes labellisés en février 2026
 - o formation "terre crue - terre cuite" le 26/02 à Ruisseauville
- Journée Pas à Pas dans le Boulonnais permettant de travailler sur "mon outil de diagnostic" (charte AP et charte Agriculture Paysanne)
- Poursuite du groupe de travail accueil pédagogique, création d'un groupe de travail accueil social (en lien avec la création des groupes Whatsapp)
- Poursuite de l'accompagnement des adhérents dans la prise en main du nouveau site internet www.accueil-paysan.com



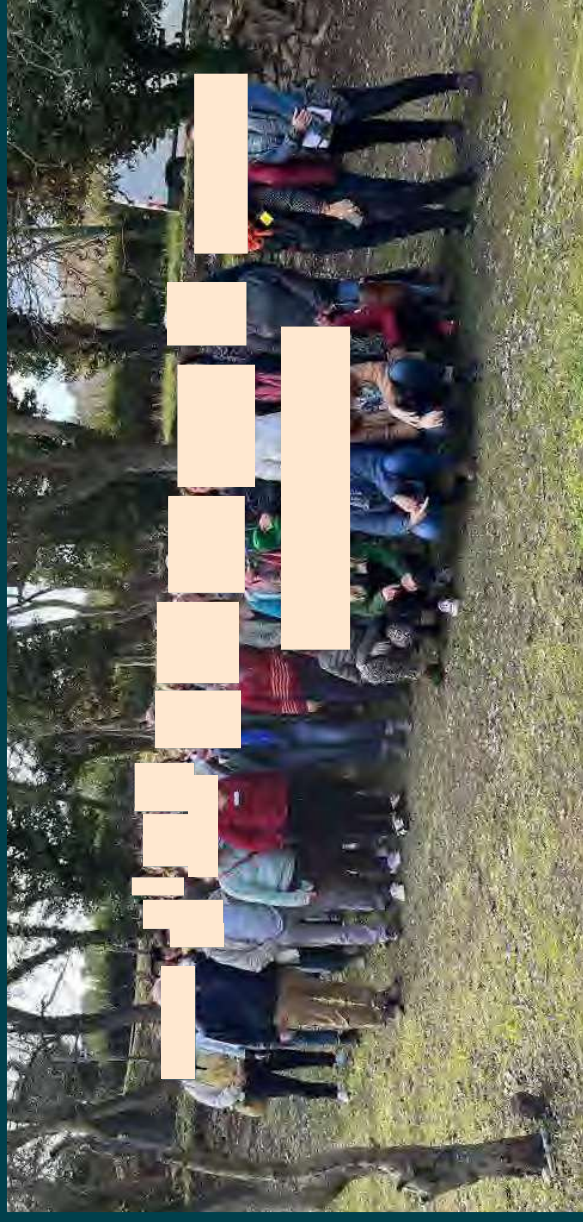
2 – Participer aux groupes de travail Accueil Paysan au niveau national pour se tenir informés et relayer les informations auprès de nos adhérents

Bilan 2025

- Participation aux groupes de travail FNAP
- Participation aux formations et rencontres salariés
- Participation aux rencontres de l'accueil social et éducatif à Grans (86)
- Participation à l'AG de la FNAP en décembre à Grans (86)
- Membre du collectif national
- Lettre d'information nationale aux adhérents

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions



3- Poursuivre et développer l'action « un collège à la ferme » en collaboration avec la Direction des collèges du Département

Bilan 2025

- Fin du dispositif



3- Développer de nouvelles collaborations pour être identifié comme acteur de la souveraineté alimentaire des territoires

Perspective 2026

- Prise de contact avec la CABBALR et construction d'un projet de collaboration au sein de leur PAT



(4) Amorcer une rencontre avec le pôle des Solidarités du Département du Pas-de-Calais et/ou des maisons départementales des solidarités

Bilan 2025

- Des difficultés suite à l'évolution de la loi TAQUET
- Demande de RDV avec le Département
- Nouveau cahier des charges Accueil Social

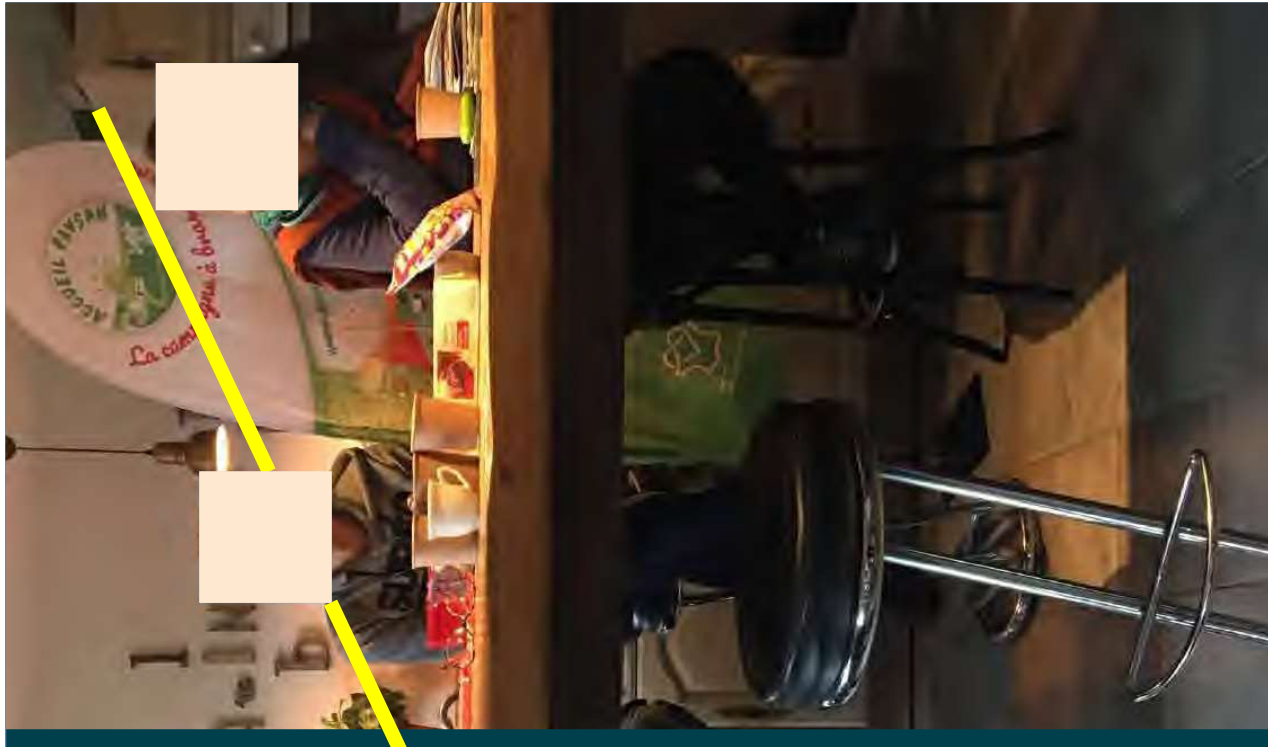
Perspectives 2026

??

| Un échange compliqué avec ces services, peu disponibles car fortement sollicités par ailleurs

Questionner la poursuite de ces démarches en 2026

STOP confirmé



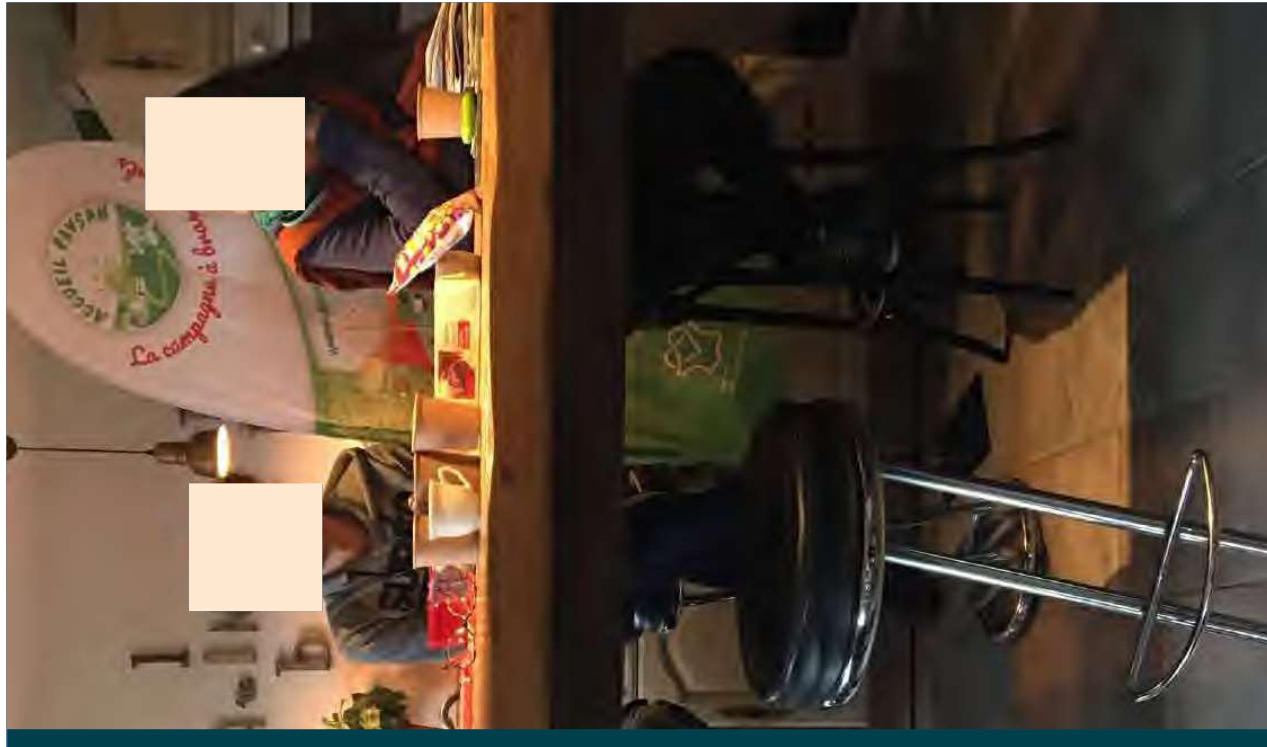
4- Organiser des rencontres techniques avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets de l'association

Bilan 2025

- Réunions avec Pas-de-Calais Tourisme – circuits vélo
- Participation aux CA de Pas-de-Calais Tourisme les 23/01, 05/03 et 25/06, et à leur AG le 25/06
- Invitation aux événements

Perspectives 2026

- Poursuite de ces actions
- Réunion avec Pas-de-Calais Tourisme 09/02 – circuits vélo, 29/01 - CA
- > Projet de réunion avec Valérie SOBIERAJSKI, nouvelle directrice de Pas-de-Calais Tourisme
- Réunions communes 2x/an



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

Programme d'activités 2026

I) Agir pour un agritourisme responsable et solidaire de proximité

1. Sensibiliser et renforcer la compétence des membres du réseau Accueil Paysan au **développement d'une offre touristique durable** en lien avec Pas-de-Calais Tourisme
 - > Mise à disposition de ressources à destination des adhérents et de leurs visiteurs, transmission d'informations à nos adhérents pour qu'ils s'inscrivent dans cette démarche, mise en place d'actions de sensibilisation en lien avec Pas-de-Calais Tourisme et les partenaires identifiés.
2. Sensibiliser les adhérents à des **thématiques spécifiques** en lien avec leurs activités d'accueil en milieu rural
 - > Veille réglementaire et stratégique, création et diffusion d'outils méthodologiques
 - > Diffusion régulière d'informations réglementaires aux adhérents concernant leurs activités d'accueil (fiches réglementaires FNAP, atelier en visio).
 - > Mise en place d'espaces de sensibilisation des adhérents (en visio ou présentiel). Thèmes envisagés : ARCADE (prévention et aides aux agriculteurs), Région/ADEME (dispositif de financement de panneaux solaires).
3. Développer et renforcer les **contacts avec les partenaires qui favorisent un tourisme durable, pour tous et de proximité**, une priorité de la politique touristique départementale (structures d'accueil social, APF France Handicap, Vacances Ouvertes, Vacances et familles, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, etc.)
 - > Poursuite du travail d'interconnaissance avec SOS Villages d'enfants en région, à la suite de la signature de la convention nationale.
 - > Poursuite du partenariat avec l'UNAT.
4. Travailler en synergie avec le Département et l'Agence Pas-de-Calais Tourisme afin de **développer un tourisme expérientiel**, à la rencontre des acteurs du réseau et au-delà des acteurs ruraux qui proposent de faire vivre des expériences sous différentes formes
 - > Recensement, valorisation et développement de l'offre expérientielle existante au sein du réseau Accueil Paysan.
 - > Réflexion et mise en place d'une offre alliant Slow tourisme, itinérance, mobilité douce à travers le format de "Randos Paysannes®" : finalisation d'un circuit vélo reliant plusieurs de nos structures dans le Boulonnais, en partenariat avec Pas-de-Calais Tourisme.



II) Faire connaître le réseau Accueil Paysan

1. **Mettre à jour les outils de communication de l'association et les diffuser** le plus largement possible
 - > Mise à jour et diffusion de la plaquette du réseau régional.
 - > Mise à jour et diffusion d'un livret de communication sur les animations pédagogiques (format numérique).
 - > Réflexion et travail sur la création d'un dossier de presse.
 - > Diffusion de panneaux signalétiques aux nouveaux adhérents.
2. Travailler en collaboration avec le Département, avec Pas-de-Calais Tourisme et les Offices de Tourisme pour **mettre en avant les actions et événements portés par l'association auprès du grand public**
 - > Mise à jour des listings et déploiement d'une communication plus régulière avec les offices de tourisme du territoire, Pas-de-Calais Tourisme et le Département (événements, formations, rencontres...).
3. Poursuivre le travail de **communication externe** afin de faire connaître le réseau Accueil Paysan et ses valeurs, notamment à travers l'**organisation d'événements artistiques** dans le cadre de Jardins en Scènes et la participation à l'organisation d'**événements communs avec les partenaires du réseau InPact**
 - > Participation au projet de résidence-mission piloté par la DRAC et l'UNAT (Mi.A.A 2026) pour l'accueil d'une résidence artistique chez plusieurs membres du réseau Accueil Paysan.
4. Consolider et développer la **visibilité de l'association auprès des nouveaux porteurs de projets**, en travaillant davantage en réseau avec les acteurs d'InPact et du PID
 - > Organisation de réunions d'information « premier accueil » à destination des partenaires et porteurs de projet.
 - > Mise en ligne de nos formations sur les agendas du PID et du réseau InPact.
 - > Participation aux dynamiques collectives de travail.
 - > Participation à des stands collectifs.
5. Assurer une **communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents** (actualités locales et nationales, nouveaux établissements labellisés, formations, ...)
 - > Publication régulière d'une lettre d'information permettant la diffusion des actualités locales et nationales, des événements, de relayer les informations du réseau.
 - > Diffusion ou rediffusion d'informations au réseau par mail.
 - > Mise en place d'un groupe WhatsApp permettant une communication transversale entre les adhérents de l'association.
 - > Communication régulière sur les réseaux sociaux de l'association (Facebook et Instagram) et suivi d'un planning éditorial annuel.

III) Poursuivre le développement des actions du réseau



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE
 1 rue du moulin - 59 190 HAZEBROUCK | 06 52 13 54 10
hautsdefrance@accueil-paysan.com | www.accueil-paysan.com

1. **Accompagner les porteurs de projet et adhérents**

- > Accueil téléphonique, renseignement, conseil aux porteurs de projet autour de l'accueil pédagogique, social et touristique.
- > Réalisation de visites préalables de conseil, de visites de labellisation, de visites de suivi.
- > Mise en place d'un programme de formation initiale et continue.
- > Poursuite du groupe de travail sur l'accueil pédagogique, création d'un groupe de travail sur l'accueil social (en lien avec la création des groupes WhatsApp).
- > Organisation d'espaces d'échanges et de partage entre adhérents et porteurs de projet (journée Pas à Pas, visites de site, Assemblée Générale annuelle).
- > Poursuite de l'accompagnement des adhérents dans la prise en main du nouveau site internet (www.accueil-paysan.com) et la valorisation de leur offre via leur page intranet.
- > Accompagnement des adhérents volontaires pour améliorer leur communication globale à travers la réalisation d'un diagnostic de leurs outils actuels.

2. Participer aux **groupes de travail de la Fédération Nationale Accueil Paysan (FNAP)** pour s'informer et relayer les informations utiles à nos adhérents

- > Participation à plusieurs commissions thématiques : culture, international, communication, accueil social.
- > Participation à l'Assemblée Générale annuelle de la FNAP et aux espaces de conférences et d'échanges de cet événement.

3. Développer de **nouvelles collaborations** pour être identifié comme acteur de la **souveraineté alimentaire des territoires**

- > Prise de contact avec des Communautés d'agglomération afin de présenter notre association et les particularités de notre réseau.

4. **Organiser des rencontres techniques avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme** pour partager l'avancement des projets de l'association



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE
 1 rue du moulin - 59 190 HAZEBROUCK | 06 52 13 54 10
hautsdefrance@accueil-paysan.com | www.accueil-paysan.com

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission attractivité tourisme

RAPPORT N°27

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

PARTICIPATION 2026 AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ' ACCUEIL PAYSAN HAUTS-DE-FRANCE '

Dans le cadre du projet de mandat 2022-2027, le Département fait reposer les bases de ses politiques en associant les habitants, les partenaires et les agents. Trois pactes présentant les défis à relever ainsi que les ambitions du Département ont ainsi été élaborés, afin de constituer la feuille de route guidant les différentes actions concertées de la collectivité. Les partenariats témoignent de la volonté du Département de mobiliser toutes les parties prenantes afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du Pas-de-Calais.

1. L'association Accueil Paysan Hauts-de-France

Le Département du Pas-de-Calais apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France au titre de l'exercice de la compétence partagée « Tourisme ». Ce partenariat s'inscrit dans le champ de l'article L1111-4 du code général des collectivités territoriales.

Cette association représente un réseau composé d'agriculteurs et d'acteurs ruraux, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire. Les adhérents cherchent à diversifier leurs activités agricoles en mettant en place une offre touristique, pédagogique et/ou sociale au sein de leurs exploitations, en relation avec tous les acteurs du développement local.

2. Intérêt du partenariat pour le Département

Le volet du développement touristique s'inscrit dans le pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition du soutien au tourisme comme levier d'attractivité des territoires. L'un des objectifs est de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité. La démarche de l'association « Accueil Paysan » répond, en de nombreux points, aux orientations de ce pacte : agro-tourisme, agriculture raisonnée, préservation de l'environnement. L'association compte actuellement 52 adhérents dans les Hauts-de-France, dont 19 dans le Pas-de-Calais.

Par ses actions diversifiées, l'association Accueil Paysan exerce ses activités à la croisée des pactes départementaux.

Les actions d'Accueil Paysan Hauts-de-France s'inscrivent notamment dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), offrant la possibilité aux accueillants et accueillis de faire vivre la diversité du monde agricole. Elle contribue ainsi à un développement touristique harmonieux et solidaire des territoires autant qu'à la diversification et l'originalité de l'offre pour les visiteurs.

3. Sollicitation pour l'année 2026

Les champs d'intervention de l'association s'inscrivent dans un plan d'action articulé autour des axes suivants :

- agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité ;
- promouvoir le réseau Accueil Paysan ;
- poursuivre le développement des actions du réseau, en faveur du tourisme.

Le bilan joint au présent rapport en annexe 2 reprend l'activité du réseau sur l'année écoulée et notamment pour le territoire départemental :

- sensibiliser et augmenter la compétence des adhérents au développement d'une offre touristique durable en lien avec Pas-de-Calais ;
- sensibiliser les adhérents sur les thématiques spécifiques ;
- travail de synthèse de la Fédération Nationale Accueil Paysan sur la taxe pour les hébergements touristiques relayé par newsletter ;
- développer et renforcer les contacts avec les partenaires favorisant un tourisme durable, pour tous et de proximité ;
- travailler en synergie avec Pas-de-Calais Tourisme et le Département afin de développer un tourisme expérientiel (Dispositif Grandir Ensemble/ travail de repérage d'un circuit vélo dans le boulonnais/valorisation de l'offre expérientielle au sein du réseau Accueil Paysan) ;
- construire avec le Département, Pas-de-Calais Tourisme et les offices de tourisme pour assurer une mise en avant des actions et événements portés par l'association auprès du grand public ;
- poursuivre le travail de communication externe afin de faire connaître le réseau Accueil Paysan (accueil de « Jardins en Scène » dans quatre structures dont deux du Pas-de-Calais) ;
- assurer une communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents ;
- accompagner les porteurs de projet (suivi, labellisation, programme de formation et animation de groupes thématiques) ;
- participer aux groupes de travail Accueil Paysan au niveau national ;
- rencontres techniques avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Le partenaire s'engage à réaliser les activités mentionnées dans le plan d'actions joint en annexe 3 au présent rapport et à affecter le montant de la participation au financement de ces activités.

Compte tenu du bilan des actions 2025, des projets de l'association sur le développement de l'accueil des cyclotouristes, la sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap notamment, ainsi que de son intégration au réseau des partenaires départementaux en faveur d'un tourisme durable et inclusif, la participation pour l'année 2026 est proposée à hauteur de 7 000 €.

Il convient ainsi de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France, une participation financière de 7 000 € au titre de l'année 2026, pour la réalisation du programme d'actions joint au présent rapport et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention annuelle fixant les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2026, attribuée à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France dans les termes du projet joint en annexe 1.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques— Attractivité touristique	29 000,00	11 000,00	7 000,00	4 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY